EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Press Unit
Unité de la Presse

Press country profile
Fiche pays pour la presse

Dernière mise à jour : juillet 2026

Finlande

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1990

Juge national : Juha Lavapuro (1er janvier 2025 -)
Les CV des juges sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Raimo Pekkanen (1989-1998), Matti Pellonpää (1998-2006), Päivi Hirvelä (2007-2015), Pauliine Koskelo (2016-2024)

Liste des juges à la Cour depuis 1959

La Cour a traité 176 requêtes concernant la Finlande en 2025, dont 174 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 2 arrêts (portant sur 2 requêtes), dont l'un a conclu à une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2024	2025	2026*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	121	139	69
Requêtes communiquées au Gouvernement	4	5	3
Requêtes terminées :	116	176	64
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	113	167	61
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	1	5	1
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	0	2	1
- tranchées par un arrêt	2	2	1

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2026	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	27
Juge unique	16
Comité (3 juges)	1
Chambre (7 juges)	9
Grande Chambre (17 juges)	1

* janvier à juillet 2026

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le site internet de la Cour.
Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles ici.

La Finlande et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **673** agents.

Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

Grande Chambre

Avis consultatif demandé en vertu du Protocole nº 16 à la Convention par la Finlande

Avis consultatif concernant l'adoption d'un enfant majeur

13.04.2023

La Cour européenne des droits de l'homme a rendu, à l'unanimité, un avis consultatif en réponse à une demande (nº P16-2022-001) formulée par la Cour suprême de Finlande, au titre du Protocole nº 16 à la Convention européenne des droits de l'homme, sur des questions soulevées dans le cadre d'une procédure d'adoption d'un enfant majeur.

***

Le Protocole nº 16 permet aux plus hautes juridictions des États membres d'adresser à la Cour des demandes d'avis consultatifs sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la Convention ou ses protocoles. Les avis consultatifs ne sont pas contraignants.

Pour plus d'informations, voir Qu'est-ce qu'une demande d'avis consultatif ?

Affaires concernant l'article 6

Vilho Eskelinen et autres c. Finlande

19.04.2007

Refus d'accorder une indemnité d'éloignement géographique à des policiers travaillant dans une zone reculée du pays.

La Cour a dit que l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) était applicable

Violation de l'article 6 § 1 à raison de la durée de la procédure

Non-violation de l'article 6 § 1 concernant l'absence d'audience

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Non-violation de l'article 1 du Protocole no 1 (protection de la propriété) pris isolément ou combiné avec l'article 14 (interdiction de la discrimination)

Jussila c. Finlande

23.11.2006

Le requérant se plaignait d'avoir été privé d'une audience dans le cadre de la procédure de redressement fiscal dont il avait fait l'objet.

Non-violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Affaires relatives au droit au respect de la vie privée et familiale (article 8)

Hämäläinen c. Finlande

16.07.2014

L'affaire concernait le grief d'une transsexuelle qui se plaignait de ne pouvoir obtenir la pleine reconnaissance de son nouveau genre qu'en faisant convertir son mariage en un partenariat enregistré.

Non-violation de l'article 8 Il n'y a pas lieu d'examiner l'affaire sous l'angle de l'article 12 (droit au mariage)

Non- violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 et l'article 12

K. et T. c. Finlande (nº 25702/94)

12.07.2001

Prise en charge d'urgence des enfants des requérants et absence de mesures propres à réunir la famille.

Violation de l'article 8

Affaire portant sur la liberté d'expression (article 10)

Satakunnan Markkinaporssi Oy et Satamedia Oy c. Finlande

27.06.2017

À la suite de la publication par deux sociétés de données fiscales à caractère personnel relatives à 1,2 millions de personnes, les autorités finlandaises estimèrent qu'une telle publication massive de données à caractère personnel était illégale au regard des lois en matière de protection des données, et interdirent de telles publications à l'avenir. Les sociétés concernées alléguaient devant la Cour que l'interdiction avait emporté violation de leur droit à la liberté d'expression.

Non-violation de l'article 10

Pentikäinen c. Finlande

20.10.2015

Interpellation d'un photographe de presse au cours d'une manifestation, garde à vue et condamnation dont il a fait l'objet par la suite pour désobéissance à la police.

Non-violation de l'article 10

Affaires marquantes, arrêts rendus

Chambre

Affaire concernant le droit à la vie (article 2)

Kotilainen et autres c. Finlande

17.09.2020

Dans cette affaire les requérants reprochaient aux autorités de ne pas avoir protégé la vie des dix victimes d'une fusillade qui s'était déroulée en 2008 dans un établissement scolaire de la ville de Kauhajoki.

Violation de l'article 2 (droit à la vie) à raison du manquement des autorités à leur obligation de faire preuve de diligence et de confisquer l'arme du tueur avant l'attaque

Non-violation de l'article 2 relativement à l'enquête menée après l'attaque

N.A. c. Finlande (n° 25244/18)

14.11.2019

L'affaire concernait une décision d'expulsion d'un demandeur d'asile qui fut tué peu après son retour dans son pays d'origine, l'Irak.

Violation de l'article 2 er de l'article 3 (interdiction de la torture)

Huohvanainen c. Finlande

13.03.2007

Décès du frère du requérant, tué par balles par la police dans le cadre d'un siège armé.

Non-violation de l'article 2

Affaire portant sur l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants (article 3)

Senchishak c. Finlande

18.11.2014

Menace d'expulsion de Finlande d'une ressortissante russe âgée de 72 ans.

Non-violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) si Mme Senchishak, la requérante, était expulsée vers la Russie.

Affaires relatives à l'article 6

Droit à un procès équitable

Association Les Témoins de Jéhovah c. Finlande (n° 31172/19)

09.05.2023

L'affaire concernait l'obligation faite aux témoins de Jéhovah d'obtenir le consentement des personnes dont ils collectent les données personnelles dans le cadre de leur activité de prédication de porte-à-porte.

Non-violation de l'article 6

Non-violation de l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)

D. c. Finlande (n° 30542/04)

07.07.2009

Utilisation du témoignage vidéo d'une enfant comme pièce à charge essentielle dans la procédure pénale dirigée contre son père, reconnu coupable d'abus sexuels avec circonstances aggravantes sur elle.

Violation de l'article 6

Natunen c. Finlande

31.03.2009

Non-communication, lors du procès du requérant pour trafic de stupéfiants, d'enregistrements de conversations téléphoniques (détruits par la police au stade de l'instruction préliminaire, conformément à la loi).

Violation de l'article 6

Muttilainen c. Finlande

22.05.2007

Refus de la cour d'appel de tenir une audience dans le cadre d'une procédure pénale.

Violation de l'article 6

Affaires relatives à la vie privée et familiale (article 8)

A.-M.V. c. Finlande (n° 53251/13)

23.03.2017

Plainte d'un homme déficient intellectuel au sujet du refus des tribunaux finlandais de remplacer son tuteur – désigné par un tribunal –, ce qui a eu pour effet de l'empêcher de décider où et avec qui il souhaitait vivre. Le tuteur avait décidé qu'il

ne correspondait pas à l'intérêt supérieur du jeune homme de quitter sa ville d'origine du sud de la Finlande pour aller vivre avec les parents de son ancienne famille d'accueil dans un village éloigné situé dans l'extrême nord du pays. Dans la procédure judiciaire ouverte à ce sujet, la demande de remplacement du tuteur formée par A.M.V avait été écartée.
Non-violation de l'article 8
Non-violation de l'article 2 du Protocole no 4 (liberté de circulation)

Röman c. Finlande

29.01.2013

Laakso c. Finlande

15.01.2013

Grönmark c. Finlande et Backlund c. Finlande

06.07.2010
Dans les trois affaires, impossibilité pour les requérants d'obtenir la confirmation juridique de leurs liens de parenté avec leurs pères biologiques en raison de l'application automatique d'un délai prévu pour ce faire pour les enfants nés avant l'entrée en vigueur de la loi sur la paternité.
Violation de l'article 8 dans les trois affaires
Dans les affaires *Laakso c. Finlande et Röman c. Finlande*, la Cour européenne des droits de l'homme a cependant noté que la Cour suprême avait récemment changé sa ligne jurisprudentielle sur cette question.

K.U. c. Finlande (nº 2872/02)

02.12.2008
Manquement à protéger un enfant à la suite de la publication d'une annonce à caractère sexuel à son sujet sur un site de rencontres par Internet.
Violation de l'article 8

Johansson c. Finlande

06.09.2007
Refus des autorités d'enregistrer le prénom choisi par les requérants pour leur fils.
Violation de l'article 8

Hokkanen c. Finlande

23.09.1994
Transfert de la garde d'un enfant à ses grands-parents et absence de mise en œuvre du droit de visite du père, au mépris des décisions de justice.
Violation de l'article 8

Affaires relatives à la liberté d'expression (article 10)

M.P. c. Finlande (nº 36487/12)

15.12.2016
Condamnation de M^me^ M.P. pour diffamation, pour avoir exprimé auprès d'un agent des services de protection de l'enfance sa préoccupation quant à la possibilité que le père de sa fille aurait sexuellement abusé de celle-ci. Il s'agissait de la deuxième fois que M^me^ M.P. exprimait cette préoccupation, après que, à l'issue d'une enquête sur les allégations de M^me^ M.P., la police avait conclu à l'absence de tout indice d'infraction.
Violation de l'article 10

Salumäki c. Finlande

29.04.2014
Condamnation d'une journaliste pour diffamation après la parution d'un article au sujet d'une enquête sur un meurtre, dans lequel elle faisait référence à un homme d'affaires finlandais connu.
Non-violation de l'article 10

Ojala et Etukeno Oy c. Finlande
Ruusunen c. Finlande

14.01.2014
Condamnations pénales de M^me^ Ruusunen et de M. Ojala pour avoir écrit et publié un ouvrage autobiographique contenant des détails sur la relation de l'ancien premier Ministre finnois et de son ex-petite amie, M^me^ Ruusunen.
Non-violation de l'article 10

Ristamäki et Korvola c. Finlande

29.10.2013
Les requérants, respectivement rédacteur d'une société de radiodiffusion finlandaise et son supérieur direct, furent condamnés pour diffamation pour avoir mentionné un homme d'affaires finlandais connu – jugé pour des infractions économiques à l'époque – dans une émission diffusée sur une chaîne de télévision nationale, qui critiquait le manque de coopération entre différentes autorités dans les enquêtes sur le crime économique.
Violation de l'article 10

Saaristo c. Finlande

12.10.2010
Condamnation d'une journaliste pour avoir publié un article sur la vie privée de la

directrice de la communication d'un candidat à l'élection présidentielle.
Violation de l'article 10

Flinkkilä et autres c. Finlande
Tuomela et autres c. Finlande
Jokitaipale et autres c. Finlande
Iltalehti and Karhuvaara c. Finlande
Soila c. Finlande
06.04.2010
Sanctions pénales infligées en raison de la divulgation de l'identité de la partenaire d'un personnage public.
Violation de l'article 10 dans les cinq affaires

Eerikäinen c. Finlande
10.02.2009
Journal condamné à verser des dommages-intérêts en raison de la publication d'un article au sujet d'une procédure pénale en cours, dans lequel il avait divulgué l'identité de l'accusé.
Violation de l'article 10

Juppala c. Finlande
02.12.2008
Condamnation de la requérante pour diffamation à l'égard de son gendre après qu'elle eut emmené son petit-fils de trois ans chez le médecin et exprimé des soupçons quant au fait qu'il avait pu être battu par son père.
Violation de l'article 10

Nikula c. Finlande
21.03.2002
Avocate condamnée pour avoir critiqué un procureur relativement à des décisions qu'il avait prises dans le cadre d'une procédure pénale.
Violation de l'article 10

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

Chambre

Glantz c. Finlande
Häkkä c. Finlande
Nykänen c. Finlande
Pirttimäki c. Finlande
20.05.2014
Dans ces affaires, les requérants, condamnés à des majorations d'impôts puis reconnus coupables de fraude fiscale simple ou aggravée, soutenaient qu'ils avaient été sanctionnés deux fois pour la même infraction.
Violation de l'article 4 du Protocole n° 7 (droit à ne pas être jugé ou puni deux fois) – dans les affaires *Glantz* et *Nykänen*
Non-violation de l'article 4 du Protocole n° 7 – dans les affaires *Häkkä* et *Pirttimäki*

X. c. Finlande (n° 34806/04)
03.07.2012
Internement en établissement psychiatrique d'une pédiatre et administration forcée à celle-ci de médicaments, dans le contexte d'une action pénale dirigée contre elle pour complicité dans l'enlèvement d'un enfant par sa mère (ce dernier aurait fait l'objet d'abus sexuels par son père).
Violation des articles 5 § 1 (droit à la liberté et à la sûreté) et 8 (droit à la protection de la vie privée)

Jokela c. Finlande
21.05.2002
Manque de cohérence dans l'évaluation de la valeur marchande d'un terrain lors de l'expropriation, d'une part, et lors du calcul des droits de succession, d'autre part.
Violation de l'article 1 du Protocole n°1 (protection de la propriété

Affaires marquantes, décisions rendues

Helander c. Finlande
Décision du 03.10.2013
Plainte d'un détenu finlandais, M. Helander, l'administration carcérale ayant refusé de lui faire suivre un message à caractère juridique que son avocat avait envoyé à l'adresse électronique officielle de la prison.
Requête déclarée irrecevable

A.A.S. c. Finlande (n° 56693/09)
Décision du 03.07.2012
Le requérant se plaignait d'une atteinte à son droit au respect de sa vie privée et familiale au motif qu'il n'était pas autorisé à voir sa fille, même sous surveillance (il avait été reconnu coupable de tentative de meurtre sur le nouveau mari de la mère de son enfant et de menace de mort contre celle-ci pendant qu'il était en prison).
Requête déclarée irrecevable

Affaires marquantes pendantes

D. et autres c. Finlande (n° 16398/24)

Affaire communiquée au Gouvernement en mars 2025

Sur les incidences sur les requérants, qui sont des ressortissants ou résidents finlandais d'origine russe, de la fermeture temporaire de la frontière terrestre entre la Finlande et la Russie.

Aro et Jantunen-Paju c. Finlande (nos 39963/23 et 39984/23)

Affaire communiquée au Gouvernement en septembre 2024

Sur une procédure pénale pour harcèlement en ligne. Les requérantes, qui ont participé à la procédure en qualité de victimes, se plaignent du refus par le tribunal de rendre confidentiels les enregistrements audio de leurs témoignages, bien qu'il fût selon elles évident qu'ils serviraient à commettre d'autres actes de harcèlement en ligne.

Z et autres c. Finlande (n° 42758/23)

Affaire communiquée au Gouvernement en juin 2024

Affaire renvoyée devant la Grande Chambre

Sur une décision ordonnant le renvoi des enfants du requérant en Russie. En 2022, le requérant, un ressortissant russe, emmena ses deux enfants de Russie en Finlande sans le consentement de leur mère, et demanda l'asile.

Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+ 33 (0)3 90 21 42 08